

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP ouverts au titre de la session 2026,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPLP, section génie mécanique option construction, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Emmanuel SERNA
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Vice-Président

M. Frédéric DEDEKEN
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de LILLE

Secrétaire général

M. Wilfried LAPOSTOLLE
Professeur certifié

Académie d'AMIENS

Membres du jury

Mme Marylise BEAU
Professeure de lycée professionnel

Académie d'ORLEANS-TOURS

Mme Ingrid DESBRIERES
Professeure de lycée professionnel

Académie d'ORLEANS-TOURS

Mme Hélène DEVOS
Professeure certifiée

Académie d'AMIENS

M. Pierrick DUBOIS
Professeur de lycée professionnel

Académie de RENNES

M. Patrice FEVRIER
Professeur de lycée professionnel

Académie de MONTPELLIER

Mme Nancy GOIN
Professeure agrégée

Académie de LYON

M. Nicolas HUTREL
Professeur de lycée professionnel

Académie de NORMANDIE

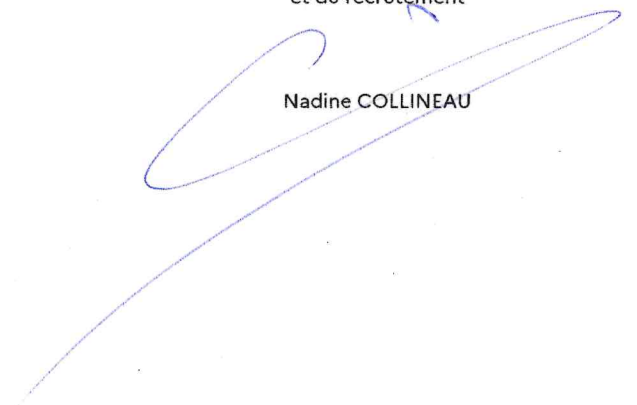
Mme Julie ROUSSEL
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de CRETEIL

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 01 décembre 2025

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement



Nadine COLLINEAU